

SERVICE: *

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Assemblée générale du premier semestre 2019 - Ordre du jour - Demande d'ajout de deux dossiers

LE CONSEIL,

Vu les mails des 15 et 16 avril 2019 émanant du Bourgmestre ff et de son cabinet par lesquels il sollicite l'inscription de deux dossiers à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de la S.C.R.L. « C.H.R.-Verviers » ;

Considérant que ces deux dossiers concernent une modification des articles 18 bis et 20 des statuts et le plan stratégique de l'intercommunale ;

Vu l'article L1523-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation autorisant l'ajout d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale à la demande d'un cinquième des associés ;

Considérant qu'à ce jour aucune convocation à l'assemblée générale de la S.C.R.L. « C.H.R.-Verviers » n'est parvenue à l'administration communale ;

Vu le « Guide pratique d'aide à la gestion » établi par l'Union des Villes et des Communes wallonnes » établissant la possibilité de solliciter, avant la réception de la convocation, l'inscription d'un point à l'ordre du jour sans toutefois disposer d'un pouvoir contraignant en la matière

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1523-13 ;

Vu l'avis émis par la Section « Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire » en sa séance du 25 avril 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

Art. 1.- de demander à la S.C.R.L. « C.H.R.-Verviers » l'inscription de deux points à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre 2019, à savoir :

1. Modification statutaire (articles 18 bis et 20)
2. Plan stratégique

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la S.C.R.L. « C.H.R.-Verviers ».